

## Edito



## Rapport AP 2022, Polichinelle a dévoilé son secret

Beaucoup de suspense entretenu tout l'été autour de ce rapport « tant attendu ». D'abord reporté, puis sujet d'interprétations mystérieuses de nombreux-euses éditorialistes, pour n'y trouver qu'un babillage ultra libéral habituel dans la rhétorique macronienne, et des mesures sans surprise dans leur contenu.

S'il fallait résumer en un mot l'essence du texte *Economies* ! Pas d'ambition dans ce programme, pas

d'idées neuves, rien d'autre à l'horizon que l'amplification du saccage de la fonction publique et le statut de ses agents.

Pour le service public, nous avons [des propositions](#). Et, en attendant la grève du 9 octobre...

... Bonne lecture !  
La rédaction

## Actualité

## Système universel de retraites par points : c'est non !

La réforme des retraites, qui s'annonce être la plus importante du quinquennat, vise à mettre fin aux 42 régimes actuels pour les remplacer par un système unique de retraite par points.

Aujourd'hui, 95% de notre système de retraite fonctionne par répartition, cela signifie que les cotisations du moment financent les retraites du moment et que ces cotisations sont constitutives des futurs droits à la retraite.

Ce système collectif a pour principe la solidarité entre générations, sa qualité principale étant sa sécurité, le financement reposant sur une fraction socialisée de la masse salariale globale.

Un système universel de « retraite par points », c'est quoi ?

Dans un système universel de « retraites par points », le salarié cumule tout au long de sa carrière des points acquis en fonction de la valeur d'achat du point : le montant de la retraite est alors déterminé en multipliant l'ensemble des points accumulés par la valeur du point à la date de liquidation des droits.

Qui décidera de la valeur d'achat et de liquidation du point ?

Bien évidemment, le gouvernement en fonction des « aléas » du contexte socioéconomique ! Jean-Paul Delevoye, en charge des discussions avec les organisations syndicales sur le dossier des retraites, a déclaré :

« *Le vrai sujet, c'est que le système de demain soit adaptable soit aux périodes de tempête soit aux périodes de croissance... Et que nous puissions sans psychodrame, avoir cette capacité d'adaptation* ».

Ce qui signifie en clair que la valeur du point au moment de la liquidation pourrait varier, d'année en année, en fonction des conditions économiques. Il n'y a plus dans ce système de montant garanti des retraites, le gouvernement fixant à intervalle régulier la valeur du point.

L'usine à gaz prévue ne correspond nullement aux attentes des salarié.e.s, qui portent sur l'exigence d'un maintien du niveau de vie, donc de leur pension, proche du salaire d'activité, d'un départ à la retraite à 60 ans et la reconnaissance de la pénibilité par un départ anticipé.



[Article complet sur notre site www;cgt-agri.fr](http://www.cgt-agri.fr)



## MAEC : le MAA irresponsable

Malgré les alertes des agents en charge des dossiers PAC, en DDT comme à l'ASP, le ministère multiplie les annonces intenables en termes de traitement des dossiers MAEC et bio.

Alors qu'en juin, 10% seulement des dossiers 2016 étaient traités, l'administration s'engage pour un traitement de 50% des dossiers pour fin juillet et 80% pour fin septembre !

Après les bénéficiaires qui ne sont pas payés, les autres victimes de cette désinformation sont les agents en contact direct avec les agriculteurs et agricultrices mécontents, qui attendent les aides PAC depuis plus de deux ans...

Les agents reçoivent des injonctions contradictoires et se noient dans le magma bureaucratique. Aux modes opératoires d'instruction d'une grande complexité, s'ajoute l'inadaptation de l'outil de gestion dont les dysfonctionnements alourdissent

la charge de traitement des dossiers. Dossiers « faux mixtes », « vrais mixtes », « doublons », le vocabulaire en dit long déjà sur l'ubuesque de la tâche à accomplir...

Bref, on n'aura pas terminé l'instruction 2016, qu'on nous donnera la main pour instruire 2017 (programmé pour mi-septembre 2018 !).

De nombreux agents ont dû renoncer à leurs congés cet été, mais aucune mesure de recrutement et de stabilisation des effectifs n'a encore été prise. Aucune disposition pour la sécurisation des outils de traitements, quasi totalement externalisés au privé, ne sont au programme. Et pour améliorer tout ça, l'administration envisage de mettre fin aux SEA !!

Alors disons-le clairement autour de nous : les délais annoncés par le ministère sont illusoire.

Et c'est au Ministre d'en endosser la responsabilité, en apportant dès la rentrée un communiqué à l'attention des bénéficiaires, des organisations professionnelles, sur l'état réel de la gestion PAC aujourd'hui.

## Formation professionnelle : l'égalité des chances n'est pas une marchandise

Sous couvert de revalorisation de la filière pro, cette voie risque d'être bientôt démantelée.

Blanquer, Ministre de l'Education Nationale, a dévoilé son plan de destruction massive. Et ce n'est pas notre rencontre avec les Ministres Pénicaud et Travers qui aura rassuré. L'enseignement technique agricole sera également engagé dans cette logique.

L'apprentissage est présenté comme une solution tout en abandonnant les fondamentaux. Dans le projet de réforme, la part belle (moche) est faite aux suppressions d'heures d'enseignement dans des matières telles que français, histoire-géographie, maths-sciences.

Les futur-es diplômé-es n'auraient plus besoin de savoirs mais devraient juste se contenter d'être des exécutant-es au service des seuls besoins et volontés du patronat.

Cette réforme rétrograde va à l'encontre d'une scolarité de l'égalité des chances pour chacune. On accentue la fragilité de l'avenir de ce public en difficulté.

Lors de la lecture définitive du projet de loi à l'assemblée nationale mercredi 01 août 2018, les députés progressistes ont proposé une motion de rejet du texte de loi. Ils dénoncent la marchandisation de la formation et précisent : avec 170 amendements gouvernementaux, les concertations en cours, les missions lancées pendant l'examen du texte, l'amendement présidentiel, le recours à des ordonnances montre l'impréparation de ce texte.

Le 4 août 2018, les sénateur-trices ont adopté la motion tendant à opposer la question préalable sur le projet de loi. Cette procédure signifie que le Conseil Constitutionnel devra se prononcer sur la conformité de la loi. Cette décision sera connue le 4 septembre 2018.

Sans attendre la décision des sages le 4 septembre, les personnels de l'enseignement agricole public seront de nouveau dans l'action à la rentrée pour continuer à exprimer leurs inquiétudes face aux conséquences de la réforme de l'apprentissage.

## **Intensification et précarisation : les conditions de travail en pâtissent**

Dans tous ses secteurs d'activité, le MAA concentre un nombre de contrats précaires important, et croissant. Les secteurs les plus touchés sont l'enseignement, les DDT, et les établissements publics.

Quelques exemples pour illustrer le mode de gestion RH à courte vue, par une administration qui ressemble de plus en plus à une boîte d'intérim...

Un service contrôles en région passe d'une quinzaine d'agents permanents, à une quarantaine d'agents, dont les deux tiers précaires pour des contrats de 3 à 6 mois, et l'opération est ainsi renouvelée chaque année !!

Dans les CFA et CFPPA, 9 salarié-es sur 10 sont non titulaires ! Un marasme organisationnel qui fait fuir jusqu'aux directions, dont le turn over est presque aussi important que celui des CDD !!

Des milliers de contrats à faire et défaire chaque année !

Les dysfonctionnements qu'engendrent cette gestion RH sont multiples, et touchent autant les équipes permanentes que les agents précaires. Et, au bout de la chaîne, les bénéficiaires de notre service public.

Pour les permanent-es, des équipes entières en RH dédiées au recrutement / licenciement, des services installant et désinstallant tous les mois des postes de travail, des effectifs titulaires qui ne sont plus sur leurs missions mais dans la formation en permanence des équipes précaires continuellement renouvelées.

Pour les précaires, des salaires bien inférieurs à ceux des titulaires, des missions trop complexes à intégrer en peu de temps, pas d'action sociale,

Pour toutes et tous, des conditions de travail dégradées, que ce soit pour la gestion de l'espace, la répartition du travail, et le sens que nous donnons à nos missions.

Des équipes en réorganisation permanente pour des missions qui elles, sont récurrentes, cette grande instabilité nuit au bon déroulement de nos missions et engendre des situations de souffrance au travail préoccupantes.

Dans notre sphère ministérielle, nous voyons se multiplier les alertes CHSCT. La désespérance est rampante et ce n'est pas en la traitant au cas par cas que nous pourrons l'endiguer. Ce ne sont pas des situations individuelles qui sont à corriger, mais bien une interpellation globale du ministère sur la maltraitance professionnelle induite par la désorganisation qu'il orchestre.



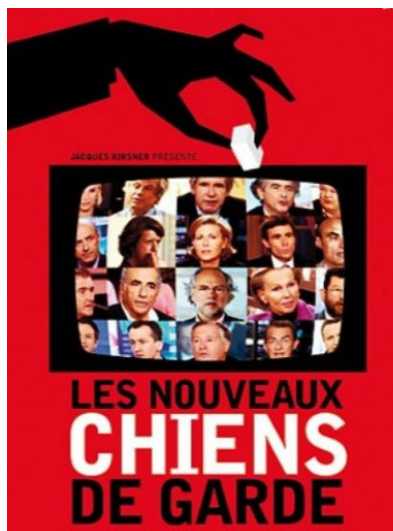
## **Enseignement agricole : rentrée tendue**

Les syndicats CGT Agri, Snetap FSU et SUD ont déposé un préavis de grève pour la période du 3 au 14 septembre 2018. [Lisez ici](#) le tract revendicatif intersyndical.

## **Suites Lactalis : le MAA au cœur du sujet contrôle**

La commission parlementaire sur l'affaire Lactalis a rendu ses conclusions le 18 juillet. Nous pouvons observer avec intérêt les propositions, pas tant pour leur efficacité, mais par ce qu'elles révèlent du dysfonctionnement. On peut y lire, la nécessité de créer 800 postes pour renforcer les contrôles, mais également, le regroupement de l'ensemble des missions contrôle au sein d'un seul ministère, celui de l'Agriculture. Bien entendu, cette proposition n'est pas consensuelle, et le rapport n'exclut pas non plus l'agenciarisation de toutes les missions contrôles. Aujourd'hui, les contrôles sous l'égide du MAA, en particulier les contrôles PAC gérés par l'ASP, sont réalisés majoritairement par des CDD. Ce n'est pas l'avenir que nous défendons.

Ça nous  
concerne  
aussi...



## La désinformation en marche !

**Le gouvernement ne manque pas d'alliés pour faire passer ses réformes. Parmi ses fidèles, la presse, petit doigt sur la couture, occupe une place de choix.**

Ainsi, pour accompagner le saccage de la fonction publique et le démantèlement du statut des agents, plusieurs articles sur le nombre de fonctionnaires ont été produits ces derniers mois. Le problème, c'est que les informations véhiculées sont fausses.

*5,6 millions de fonctionnaires, des effectifs en hausse, a-t-on pu lire dans de nombreux journaux. Un chiffre qui masque la réalité mais qui, surtout, démontre les collusions entre pouvoir médiatique et pouvoir politique.*

En effet, comment les journalistes peuvent-ils et elles ignorer la baisse continue des fonctionnaires depuis la mise en œuvre des politiques de « modernisation » de la fonction publique ?

RGPP en 2007, MAP en 2012, et CAP 2022 aujourd'hui, toutes ces politiques ont affiché des objectifs chiffrés de réduction du nombre de fonctionnaires.

Si on observe les effectifs de la fonction publique, ils ont en effet progressé ces dernières années, mais le nombre de fonctionnaires en revanche connaît une baisse continue.

Comment expliquer cette apparente contradiction ?

En réalité, les fonctionnaires sont aujourd'hui seulement 3,8 millions. Pour le reste des effectifs (1,8 millions de salarié-es), il s'agit majoritairement d'agents contractuels, représentant près de 20% des effectifs de la fonction publique, et pour finir, des personnels du statut militaire (source DGAFP).

**La fonction publique est le secteur qui précarise le plus le salariat.** Dans le privé, CCD et intérimaires représentent moins de 14 % des effectifs (source INSEE).

Alors que devrions-nous lire dans une presse indépendante ? Que les politiques de modernisation de l'état consistent à la précarisation de ses employé-es, et que le démantèlement du statut fragilise la stabilité de nos institutions.

Et, si nous ne réagissons pas, cette déchéance n'est pas prête de s'arrêter. Moins 120000 fonctionnaires au programme Macron/Philippe, et l'affichage sans complexe d'un recours massif aux CDD, voilà l'avenir moderne qu'on nous promet.

*Les nouveaux chiens de garde, 2012 : documentaire de Gilles Balbastre, qui dénonce la perversion des médias et leur dépendance au pouvoir politique et économique ; toujours d'actualité !*

## UNE CGT PLUS FORTE CONFORTERA VOS DROITS

### BULLETIN DE CONTACT CGT AGRI

#### Coordonnées Personnelles

Nom .....

Prénom .....

Mail ..... Tél. ....

Fait à ..... le .....

Je souhaite obtenir un contact avec un-e représentant-e CGT Agri

Je souhaite adhérer au syndicat CGT Agri

**N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et suggestions.**

Ce bulletin est à votre disposition comme outil d'informations, d'échanges et de réflexion.

**Contactez la CGT Agri** : 3 rue Barbet de Jouy 75 349 PARIS CEDEX 07 – Tel : 01 49 55 55 89

Mail : [cgt.agri@agriculture.gouv.fr](mailto:cgt.agri@agriculture.gouv.fr) – Site : [cgt-agri.fr](http://cgt-agri.fr)